

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 9^e JOUR D'AOÛT 2022, À 19H30**

Étaient présents : Monsieur François Berthiaume, maire
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Était absent : Monsieur John Bradley

Madame Nancy Bélanger, adjointe administrative et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-108-2022 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-109-2022 Nomination - Secrétaire de réunion

Attendu que madame Sylvie Burelle, directrice générale, ne peut assister à la réunion régulière du conseil ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil nomme madame Nancy Bélanger, secrétaire de la réunion.

R-110-2022 Adoption du procès-verbal du 12^e jour de juillet 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 12^e jour de juillet 2022 ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le procès-verbal du 12^e jour de juillet 2022 soit accepté tel que déposé.

R-111-2022 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland , appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 137 186.19\$ soit acceptée.

R-112-2022 Rapport du C.C.U. du 20 juillet 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20^e jour de juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-113-2022 Demande de dérogation mineure – Alexandre Morissette

Attendu la demande de dérogation mineure de monsieur Alexandre Morissette concernant l'implantation d'une résidence au 904, rue Richelieu;

Attendu qu'une partie de la maison et du garage attaché sera située à 15 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu de 20 mètres;

Attendu que la norme de glissement de terrain de 20 mètres est une norme transitoire jusqu'à ce que le ministère produise la carte officielle;

Attendu que le demandeur a fait produire une étude géotechnique sur la stabilité du talus et capacité portante démontrant qu'à 15 mètres le bâtiment ne sera pas affecté par les glissements de terrain;

Attendu que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

Attendu que cette demande est conforme au plan d'urbanisme;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry., appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure présentée par M. Alexandre Morissette ayant pour effet de permettre, sur le lot 5 894 848, la construction d'une résidence et d'un garage attaché à une distance de 15 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, au lieu de 20 mètres, tels qu'exigés par l'article 947 du Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-114-2022 Demande à la C.P.T.A.Q. – Annie Ouellet

Attendu la demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec de madame Annie Ouellet relativement à l'aliénation et le lotissement des lots 5 310 350 du cadastre de St-Marc, situé au 437 rue Richelieu ;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation ;

Attendu les municipalités n'ont pas de normes précises sur les demandes d'aliénation en zone agricole outre l'usage et les superficies minimums de terrain ;

Attendu que cette demande ne cause aucun préjudice à l'agriculture ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est unanimement favorable à cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte la demande et recommande son acceptation.

R-115-2022 P.I.I.A. – Serge Fradette

Attendu la demande de permis de monsieur Serge Fradette relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 414 du cadastre du Québec, sise au 709 rue Richelieu ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-116-2022 Vacance – poste de conseillère #2

Attendu la lettre de démission de Madame Patricia St-Laurent au poste de conseillère #2 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit aviser le conseil, de la vacance au poste de conseiller #2 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 335 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu de constater l'avis de la vacance au poste de conseiller #2 et que la directrice générale et greffière-trésorière devra tenir une élection partielle et fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis de vacance.

R-117-2022 Signataire pour le protocole d'entente PRIMADA

Attendu que le conseil municipal a déposé un projet dans le cadre du programme d'infrastructures municipalité amie des aînés ;

Attendu que ce projet est l'amélioration de l'accessibilité du complexe municipal ;

Attendu que le projet a été approuvé pour son financement par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation par le programme PRIMADA ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu mandate monsieur François Berthiaume, maire à procéder à la signature de ladite entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour l'aide financière accordée dans le cadre du programme PRIMADA.

R-118-2022 Nomination – Patricia St-Laurent - Directrice des loisirs

Attendu la démission de monsieur André Boudreau, au poste de directeur des loisirs ;

Attendu que pour donner suite à l'offre d'emploi et le processus de sélection, le comité recommande l'embauche de madame Patricia St-Laurent, pour une période de probation de six (6) mois ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que madame Patricia St-Laurent soit nommée directrice des loisirs ;

Il est également résolu que le conseil accepte les dispositions dudit contrat et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

R-119-2022 Programme d'aide financière pour les activités sportives pour les résidents

Attendu que le conseil municipal a été interpellé afin d'adopter un programme d'aide financière pour les activités sportives ;

Attendu que le conseil désire favoriser l'accessibilité aux diverses activités sportives qui ne sont pas offertes à Saint-Marc-sur-Richelieu en allégeant les coûts de non-résident reliés à ces activités ;

Attendu que le conseil désire allouer une somme de 15 000\$ pour ce programme à même le budget prévu pour les services aux familles pour l'année 2022 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par madame Marie-Claude Racine et majoritairement résolu d'adopter le « Programme d'aide financière aux activités sportives pour les résidents de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu » tel que déposé.

R-120-2022 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que la séance soit levée.



François Berthiaume
Maire



Nancy Bélanger
Adjointe administrative

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-111-2022, et R-119-2022.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 9^e jour d'août 2022.



Nancy Bélanger
Adjointe administrative